



**DÉCLARATION AU NOM DU GROUPE DES 77 ET LA CHINE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ABDELKADER BENSALAY, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA NATION, REPRÉSENTANT PERSONNEL DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SOMMET RIO+20) (Rio de Janeiro, Brésil, 20 juin 2012)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, d'abord, exprimer au nom des délégations des Etats membres du Groupe des 77 et la Chine notre profonde gratitude au Gouvernement du Brésil pour son initiative de nous accueillir dans cette belle ville de Rio de Janeiro pour évaluer, ensemble, le chemin parcouru depuis le Sommet de la Terre de 1992 et impulser la dynamique du développement durable engagé il y a vingt ans ici-même.

Je voudrais aussi m'acquitter de l'agréable devoir, au nom des membres du Groupe, de vous adresser nos chaleureuses félicitations pour l'excellente organisation de cette Conférence et nos sincères remerciements pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé, pour la chaleureuse hospitalité qui nous entoure et pour les excellentes facilités mises à notre disposition.

Madame la Présidente,

Le Groupe des 77 et la Chine reste persuadé que le consensus consacré en 1992 par la Communauté internationale durant le Sommet de la Terre sur l'impératif de promouvoir un développement durable garde toute sa pertinence.

Ce consensus qui a eu le mérite de souligner les liens étroits qui existent entre le développement économique et social et le souci de la conservation et de l'exploitation rationnelle du capital naturel, se distingue en ce qu'il appelle à mettre l'être humain, ses droits et la satisfaction de ses besoins fondamentaux et un environnement respectueux des bases de la vie, au centre des politiques de développement, consacrant le concept du développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale.

Dans ce cadre, les Etats membres du groupe des 77 et la Chine voudraient réaffirmer que les principes consacrés par ce Sommet restent d'une validité et d'une actualité incontestables, notamment le principe de la responsabilité commune mais différenciée qui doit guider l'action internationale dans ce domaine. Une attention particulière doit aussi être accordée aux situations spécifiques des pays, tels que les pays d'Afrique, les Pays les moins avancés, les pays enclavés, les petits pays insulaires et les autres catégories de pays en développement.

Madame la Présidente,

Il est indéniable que les vingt années qui nous séparent du Sommet de la Terre de 1992, ont vu

des progrès inégaux en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Il est dès lors impératif de progresser davantage dans la mise en œuvre des engagements pris et d'accroître la résorption des écarts de développement entre le Nord et le Sud.

Il nous faut reconnaître que depuis 1992, il y a eu des reculs en matière d'intégration des trois dimensions du développement durable, aggravés par les multiples crises financière, économique et alimentaire qui continuent de menacer les capacités de tous les pays, en particulier les pays en développement.

Madame la Présidente,

Aujourd'hui il nous est proposé la promotion de l'économie verte. Celle-ci, selon notre vision, devrait être fondée sur les principes convenus dans la Déclaration de Rio, notamment, le principe de la responsabilité commune mais différenciée et l'Agenda 21 et le Plan de Mise en œuvre de Johannesburg. Elle doit intégrer les trois piliers économique, social et environnemental du développement durable, reconnaître le caractère spécifique des économies et des priorités nationales ainsi que le droit souverain de nos pays sur leurs ressources naturelles.

Ce sont-là, les préalables pour une réussite des politiques de l'économie verte préconisées qui ne devront pas s'accompagner de conditionnalités, de barrières commerciales, de mesures unilatérales ou de restrictions dans les domaines du commerce, du financement, de l'Aide Publique au Développement (APD), des prêts, du rétrocessionnement ou de l'allègement de la dette.

En outre, elles ne pourraient être pleinement mises en œuvre dans les pays en développement qu'avec la mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles, l'accès aux technologies adéquates et le renforcement des capacités.

Le Groupe des 77 et la Chine tient à souligner que la crise économique ne saurait servir de prétexte pour différer l'impulsion du développement durable attendu de notre Conférence.

Madame la Présidente,

La mise en œuvre des engagements pris, notamment dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg requiert un renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable, dans le souci de l'équilibre entre les trois piliers qui le composent.

A cet égard, le Groupe des 77 et la Chine demeure guidé par la forte conviction que ce cadre doit être fermement ancré aux Nations Unies.

S'agissant plus particulièrement de la gouvernance environnementale, l'Afrique qui demeure le poumon écologique sain de la planète, doit rester le centre de gravité des institutions en charge de l'agenda de l'environnement, dont les moyens nécessitent d'être renforcés.

Madame la Présidente,

Permettez-moi, d'aborder, de manière succincte, quelques axes de la stratégie de développement durable que l'Algérie met en œuvre.

Dès le début des années 2000, mon pays a adopté une ambitieuse Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable.

C'est ainsi qu'ont été impulsés l'adoption d'une législation environnementale diversifiée, la mise en place d'institutions nationales même de prendre en charge les besoins et les préoccupations environnementales, et le renforcement de l'approche intersectorielle et participative de la planification et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources naturelles.

Dans le contexte de cet engagement en faveur du Développement Durable, l'Algérie a lancé un ambitieux programme national pour développer les énergies nouvelles et renouvelables et renforcer l'efficacité énergétique. L'objectif fixé est de couvrir à l'horizon 2030, 40% des besoins nationaux en énergie électrique à partir de sources renouvelable, notamment le solaire. Dans le domaine des ressources en eau, l'Algérie a pu atteindre les objectifs du Millénaire auxquels elle a souscrit avec la faveur, notamment, d'un programme soutenu de construction et d'interconnexion de barrages et de transfert des eaux souterraines sur de longues distances afin d'alimenter les régions éloignées.

En outre, l'Algérie a inscrit la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, la protection et la préservation de la diversité biologique ainsi que l'adaptation au changement climatique comme des priorités, à la réalisation desquelles elle alloue d'importantes ressources.

Madame la Présidente,

Vingt ans après le Sommet de la Terre, la Communauté internationale a encore beaucoup à faire pour que la dynamique du développement durable prenne l'essor que requiert la préservation de notre planète qui conditionne l'avenir même de l'humanité.

Devant cet impératif vital, il nous revient de transcender les intérêts à court terme pour nous engager individuellement et collectivement sur la seule voie salubre, celle de bâtir un monde équitable, prospère et respectueux de la nature pour les générations présentes et futures.

Le Groupe des 77 et la Chine continuera d'apporter sa contribution à la réalisation de ces attentes légitimes qu'il appartient à tous les pays et groupes de pays de ne pas décevoir.

Je vous remercie.